

In dispositionibus contentis sub N.º 2.º ejusdem Cap. VI supprimatur postrema pars, nempe a verbis inclusive « au sujet des études, de la discipline, des examens, etc. », usque ad finem ejusdem numeri.

Pariter e tenore N.º 1.º, Cap. VII, expungatur postrema pars, nempe a verbis inclusive « les études et les examens, la discipline, etc. », usque ad finem.

Dictio tandem Numeri 2.º ejusdem Cap. VII, hæc ratione referatur: « La dite Corporation pourra aussi établir des bourses et des récompenses pour l'encouragement des élèves dans les Facultés, ou les collèges affiliés; mais aucun vote de derniers ne sera valide qu'après l'approbation formelle du Bureau des Gouverneurs. »

Hæc Amplitudini Tuæ significans, spes mihi firma inest: præsertim RR. PP. Sacrorum Antistites Canadæ inferioris, ac pacis studio, ac erga Apostolicam Sedem observantia, qua nitent, evixæ adlaboraturos, ut animorum contentione hæc occasione forsân abortis finis imponatur; ut Universitatis Lavalensis in utraque sede Quebecensi nempe ac Marianopolitana, communi concordia suffulta, tranquillo ac pacato cursu in dies magis magisque florescat.

Interim Deum precor, ut Te diutissime sospitet.

A. T.

Aldictissimus Servus,

M. Card. LEBOCNOWSKI, *Præf.*

IGNATIUS, *Archiep. Damiethen., Secret.*

(TRANSDUCTION).

Sacrée Congrégation de la Propagande,
Protocole N.º 729.

Rome, 16 février 1892.

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

Ce que le Siège Apostolique a fait jusqu'ici à l'égard de la Succursale montréalaise de l'Université Laval démontre jusqu'à l'évidence la sollicitude qu'il a de fournir à la jeunesse studieuse de cette très illustre ville de Montréal et du district qui l'environne des moyens surs et de plus en plus opportuns de cultiver soit les sciences, soit les arts et les lettres, qui ont coutume de faire en général la matière de l'enseignement universitaire. Toutefois, ce même Siège Apostolique a toujours eu à coeur de disposer, selon les exigences des circonstances, la constitution de la Succursale de Montréal, de sorte que le lien de l'unité de l'Université Laval n'en fût jamais affaibli, et cela pour de très fortes raisons qui ont été amplement énumérées en d'autres documents.